



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 63-2026

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

**DÉBIT DE
BOISSONS**

CATÉGORIE 3

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) M. LAPORTE

Prénoms Wilfrid

Profession ou qualité Président de l'AS Archigny

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Stade de Football, 86210 Archigny

Le dimanche 23 août 2026 de 12h00 jusqu'à 23h59

Le de jusqu'à

Le de jusqu'à

A l'occasion de (1) : Match de foot

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le 31/07/2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. LAPORTE Wilfrid est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3 catégorie

A Stade de Football, 86210 Archigny

Le dimanche 23 août 2026 de 12h00 jusqu'à 23h59

Le de jusqu'à

Fait à Archigny,
Le 31/07/2026



Par le maire empêché,
l'adjoint délégué
Jérôme Jussienne.